

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Commune de FOURNEAUX</p>	<p>SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026</p> <p><i>L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Patou ROBIN, Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Samuel FADDA, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Mélanie BIBOLLET, Guillaume WAROT, Adeline LÉAL, Aurélie FERREIRA, Kelly HENDRIKSEN, Loris ROBIN.</i></p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 15</i> <i>Votants : 15</i> <i>Quorum : atteint</i></p>	<p><u>Absents excusés :</u></p> <p><u>Procurations :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance : Loris ROBIN.</u></p>
<p><i>Date de la convocation : 16/03/2026</i></p>	

I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Fourneaux s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François Chemin, Maire sortant.

Après appel nominal, il a été constaté que le quorum était atteint.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Loris Robin a été désigné en qualité de secrétaire de séance et la présidence de la séance pour l'élection du Maire a été assurée par Madame Danielle Ratel, doyenne d'âge des Conseillers Municipaux présents.

II - ÉLECTION DU MAIRE

Il a été procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour de scrutin, Monsieur François Chemin a obtenu 14 suffrages exprimés (1 bulletin blanc) et a été proclamé Maire. Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

III - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur François Chemin, le Conseil Municipal a ensuite fixé à quatre le nombre d'adjoints au Maire, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT.

IV - ÉLECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

À l'issue du scrutin, ont été proclamés élus adjoints :

Mme Patou Robin, première adjointe,
M. Claude Meille, deuxième adjoint,
Mme Maryvonne Robin, troisième adjointe,
M. Samuel Fadda, quatrième adjoint.

Les adjoints ont été immédiatement installés dans leurs fonctions et ont pris rang dans l'ordre de la liste.

V - LECTURE ET REMISE D'UNE COPIE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur François Chemin donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque Conseiller Municipal.

VI - APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026, transmis avec la dernière convocation, deux élus Danielle RATEL et Thierry GERVASONI, ne prennent pas part au vote.

VII - INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, dans les conditions prévues par la loi,
- le montant de l'indemnité allouée au Maire au taux de 44.30% du traitement afférent à l'indice brut 1027 de la fonction publique,
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 11,77% du traitement afférent à l'indice brut 1027 de la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45
Fait à FOURNEAUX, le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Loris ROBIN



Le Maire,
François CHEMIN

